

## HAÏTI

### À l'approche des élections, la prolifération des armes est synonyme de multiplication des atteintes aux droits humains

Index AI : AMR 36/011/2005

ÉFAI

Embargo : jeudi 28 juillet 2005 (05 h 01 TU)

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alors que le pays se prépare pour les élections, quelque 170 000 armes légères se trouvent entre les mains d'anciens militaires et de groupes de criminels, qui s'en servent pour bafouer les droits fondamentaux. C'est ce que révèle Amnesty International dans un nouveau rapport publié ce jeudi 28 juillet 2005.

L'organisation de défense des droits humains a demandé au gouvernement de transition haïtien et à la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de mettre en place sans délai un programme exhaustif de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

« Les groupes armés illégaux et les anciens militaires se servent de ces armes pour enlever, soumettre à des sévices sexuels et tuer des Haïtiens, en toute impunité. Tant que le pays ne sera pas désarmé et que les victimes n'obtiendront pas justice, Haïti continuera de sombrer dans la crise », a averti Amnesty International.

Selon le rapport [Haïti. Lenteur du désarmement et déni de justice](#) (index AI : AMR 36/005/2005), dans plusieurs régions où l'autorité de l'État demeure fragile, les groupes armés et les particuliers continuent d'exercer illégalement leur contrôle sur les territoires et la population. Ils se livrent à des actes criminels sans être inquiétés par les autorités haïtiennes, notamment la Police nationale d'Haïti, pas plus que par les représentants de la MINUSTAH.

Les initiatives visant à désarmer les groupes armés illégaux n'ont pas été à la hauteur, témoignant du manque de détermination des autorités haïtiennes à mettre en œuvre un véritable programme de désarmement.

En mars 2005, à Cap-Haïtien, 325 anciens militaires ont symboliquement remis sept armes, marquant leur retour à la vie civile. Depuis lors, aucun effort réel n'a été fait pour désarmer les anciens militaires et rebelles.

Le gouvernement de transition ne fait pas preuve de la volonté politique requise pour réformer de toute urgence la Police nationale d'Haïti et mettre en œuvre un programme de

désarmement – ce qui compromet les efforts déployés par la MINUSTAH en vue de mettre un terme à la crise.

« Les policiers haïtiens n'ont pas à rendre compte de leurs actes et les groupes armés commettent des atteintes aux droits humains en toute impunité. Comment cela pourrait-il déboucher sur une paix durable en Haïti ? Le gouvernement de transition ne s'acquitte pas de ses responsabilités fondamentales et internationales consistant à protéger les Haïtiens et leurs droits les plus élémentaires. »

Dans un climat de hausse de la violence et de l'insécurité, la MINUSTAH doit prendre des mesures plus résolues afin d'atteindre ses objectifs, à savoir protéger les civils, promouvoir les droits humains et lutter contre l'impunité.

« Une paix durable ne pourra pas être instaurée en Haïti tant que les responsables d'atteintes aux droits humains n'auront pas eu à rendre compte de leurs actes et que les victimes n'auront pas reçu réparation », a fait valoir l'organisation de défense des droits humains.

Amnesty International engage le gouvernement de transition haïtien à :

- mettre en œuvre sans délai un programme exhaustif de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ;

- enquêter sur toutes les informations faisant état de violations des droits fondamentaux et traduire les responsables présumés en justice ;

- accorder réparation aux victimes d'atteintes aux droits humains ;

- réformer le système judiciaire en l'alignant sur le droit international relatif aux droits humains et mettre fin aux arrestations illégales et aux détentions provisoires de longue durée.

En outre, Amnesty International demande à la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) de :

- collaborer avec le gouvernement de transition pour élaborer un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et enquêter sur les atteintes aux droits humains ;

- publier régulièrement des rapports publics sur la situation en termes de droits humains ;

- s'assurer que les policiers ne commettent pas d'atteintes aux droits humains et former tous les membres de la Police nationale d'Haïti sur les normes relatives aux droits humains et les normes internationales concernant les responsables de l'application des lois. ●

Sur le site de l'organisation, vous pouvez consulter le rapport [Haïti. Lenteur du désarmement et déni de justice](#) (index AI : AMR 36/005/2005), dans lequel figurent les recommandations d'Amnesty International au gouvernement de transition haïtien, à la MINUSTAH et à la communauté internationale.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>